

VOTEZ et FAITES VOTER FCPE !!

QUI VOTE ?

Les deux parents sont électeurs et éligibles. Ils votent sur chaque établissement où ils ont un enfant scolarisé.



Les 2 parents
Votent aux élections
des représentants de parents d'élèves

COMMENT VOTER ?

⇒ SUR PLACE

Le jour « J », le bureau de vote est ouvert dans l'établissement scolaire pendant 4 heures consécutives



⇒ PAR CORRESPONDANCE

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE – COMMENT ÇA MARCHE ?

1

2

3

Mettre le bulletin de vote dans la petite enveloppe.
Le bulletin ne doit porter aucune annotation
Ne rien inscrire sur le bulletin et l'enveloppe
Ne pas barrer, supprimer, ou entourer des noms

Glisser l'enveloppe de vote dans la grande enveloppe portant l'inscription :
«Elections des représentants de parents d'élèves»

- au conseil d'école
- ou au conseil d'administration

Au verso de cette enveloppe :

- préciser Père ou Mère
- Inscrire vos nom, prénom, adresse, et classe de l'enfant
- Signer

Faire parvenir l'enveloppe à l'établissement scolaire.
Donnez-la à votre enfant pour qu'il la dépose dans l'urne de l'établissement scolaire ou remettez-la à vie scolaire en la remettant aux professeurs.